



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

GUIDE D'UTILISATION DE PLEX

(PLATEFORME D'ÉCHANGE EXTERNE)

A DESTINATION DES PARTENAIRES

DÉCEMBRE 2022

Direction de Programme procédure pénale
numérique (DP PPN)



Direction de
Programme PPN
(DP-PPN)

SOMMAIRE

	Introduction	p.3
1.	Transmettre des documents via PLEX	p.4
2.	Réceptionner des documents	p.5
3.	Personnaliser les notifications	p.6
4.	Réinitialiser le mot de passe	p.7
	Annexes	p.8
	▪ <u>Annexe 1</u> : Assistance technique	

Introduction

La plateforme PLEX permet d'échanger en toute sécurité des documents entre le Ministère de la Justice et les partenaires externes à la sphère étatique.



Où accéder à PLEX ?

PLEX est une plateforme accessible **via internet**, depuis un **lien internet** : <https://plex.justice.gouv.fr/zephyr>. Vous pouvez vous connecter depuis n'importe quel poste de travail.

L'utilisation du navigateur **Mozilla Firefox est préconisée**.



Qui peut accéder à PLEX ?

Tous les **acteurs du ministère de la Justice** ont accès à PLEX ainsi que les **utilisateurs du partenaire apparaissant sur la liste des adresses transmises au Ministère de la Justice** et qui ont donc été intégrées dans l'annuaire PLEX.



Comment accéder à PLEX ?

Vous pouvez vous connecter à PLEX à l'aide de votre **adresse courriel telle que transmise au Ministère de la Justice**. Suite à la création de votre compte dans PLEX, vous recevrez une notification par courriel pour initialiser votre mot de passe et vous connecter à l'application.

Si vous **oubliez votre mot de passe**, veuillez consulter la partie « 5. Réinitialiser le mot de passe » du présent guide.

1. Transmettre des documents via PLEX

SÉLECTIONNER LE DESTINATAIRE

RENSEIGNER LE SUJET DU MAIL

1

2

3

AJOUTER UN COMMENTAIRE

4

AJOUTER LE(S) FICHIER(S)

5

6

VALIDER VOTRE SAISIE

CHOISIR LA DURÉE DE VIE DU MESSAGE.



PLEX permet de transmettre des documents volumineux, **jusqu'à 2 Go** de façon complètement sécurisée.



Un message est accessible entre 1 et 15 jours, à vous de fixer la durée (point 5 ci-dessus). A l'expiration du délai, le fichier ne sera plus accessible.



PLEX prend en compte l'intégralité des adresses utilisateurs des acteurs du Ministère de la Justice ayant activé leur compte et des adresses déclarées par le partenaire. Vous ne pouvez pas entrer l'adresse d'un destinataire non-inscrit. Lors de l'envoi d'un message via PLEX, une copie du courriel reçu par le destinataire l'informant de la mise à disposition de documents sur PLEX vous est également transmise. **Cette copie vaut accusé de réception.**



Le destinataire du document reçoit un message automatique sur sa boîte de messagerie qui l'informe de la réception d'un document sur PLEX. Il suffit de cliquer sur le lien joint afin que celui-ci récupère le document transmis.

3. Réceptionner des documents

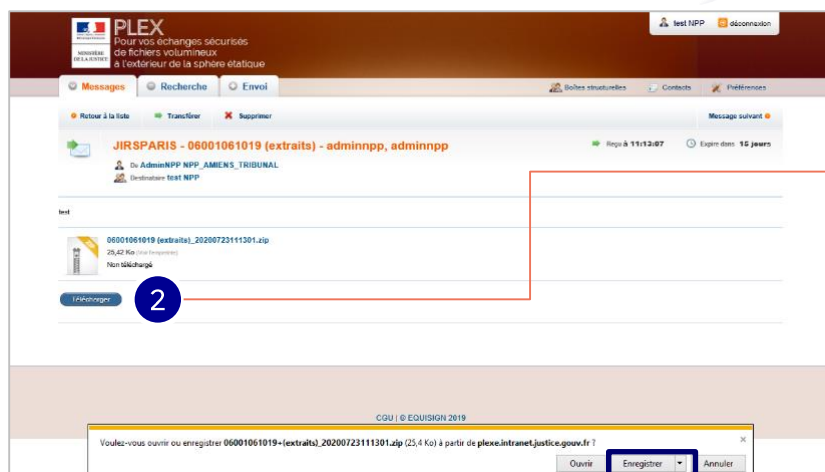
Lorsqu'un utilisateur reçoit un document sur PLEX, il reçoit un courriel sur sa messagerie électronique l'informant de la réception d'un document à télécharger sur la plateforme PLEX. Ce dernier apparaît dans sa boîte de réception.

Modèle Opérateur



CLIQUER SUR LE MESSAGE REÇU

Dans l'onglet message, l'utilisateur peut cliquer sur un message reçu pour en consulter le contenu.



CLIQUER SUR TÉLÉCHARGER

L'utilisateur peut télécharger une ou plusieurs pièces jointes incluses dans un message en cliquant respectivement sur «Télécharger», ou «Télécharger tous les fichiers».

Un message pop-up apparaît alors. Pour confirmer le téléchargement, l'utilisateur clique sur « **ENREGISTRER** ».



Les fichiers sont disponibles sur la plateforme PLEX pendant un délai défini par l'expéditeur (de 1 à 15 jours), à l'issue, les pièces ne seront plus accessibles. Lorsque le document joint est téléchargé, **l'expéditeur reçoit un courriel pour l'informar du téléchargement.**

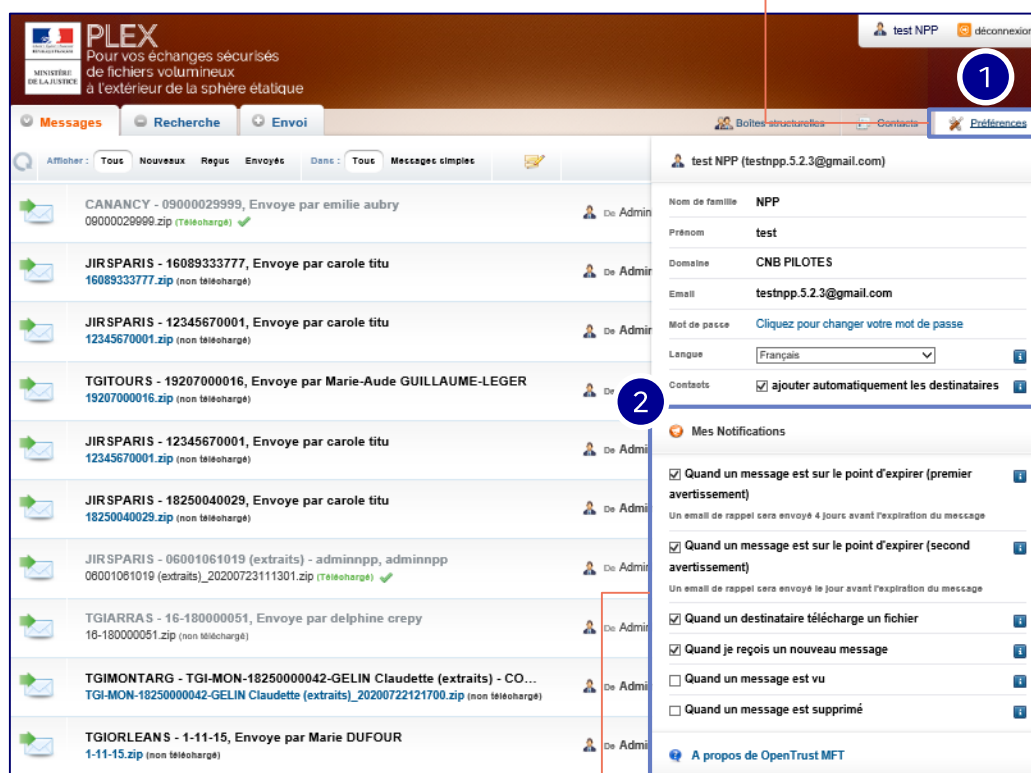
4. Personnaliser les notifications

L'utilisateur peut personnaliser les notifications reçues suite à l'ouverture d'un message, ou au téléchargement de pièces transmises. Les choix réalisés par l'utilisateur restent valables pour tous ses envois.

Modèle Opérateur

CLIQUER SUR « PRÉFÉRENCES »

Un menu déroulant s'affiche alors et vous permet de sélectionner ses préférences en matière de notifications.



The screenshot shows the PLEX web interface. At the top, there is a header with the PLEX logo and the text 'Pour vos échanges sécurisés de fichiers volumineux à l'extérieur de la sphère étatique'. The user is logged in as 'test NPP' with a 'déconnexion' button. A red circle '1' highlights the 'Préférences' button in the top navigation bar. Below the navigation bar, there is a list of messages. A red circle '2' highlights the 'Préférences' button for the selected message. The 'Préférences' menu is open, showing the following settings:

- Quand un message est sur le point d'expirer (premier avertissement)
- Quand un message est sur le point d'expirer (second avertissement)
- Quand un destinataire télécharge un fichier
- Quand je reçois un nouveau message
- Quand un message est vu
- Quand un message est supprimé

DÉCOCHER LES OPTIONS INDÉSIRÉES

5. Réinitialiser le mot de passe

En cas d'oubli du mot de passe vous permettant d'accéder à PLEX, il est possible de demander la réinitialisation de celui-ci depuis l'interface de l'application. **Pour des raisons de sécurité, le lien de récupération de mot de passe est valable pendant 15 jours après avoir demandé la réinitialisation du mot de passe.**

Modèle Opérateur

CLIQUER SUR LE LIEN « J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE »

Une fenêtre indiquant à l'utilisateur de renseigner son e-mail s'ouvre



RENSEIGNER L'ADRESSE E-MAIL UTILISÉE LORS DE L'AUTHEMIFICATION D'ACCÈS À PLEX

CLIQUER SUR ENVOYER

Vous recevez une notification sur l'adresse e-mail renseignée précédemment. Ainsi, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe.



Le mot de passe doit :

- Comporter au moins 8 caractères.
- Contenir au moins 3 caractères distincts.
- Respecter au moins 2 des 4 règles suivantes:
 - le mot de passe doit contenir au moins un caractère en majuscule,
 - le mot de passe doit contenir au moins un caractère en minuscule,
 - le mot de passe doit contenir au moins un chiffre,
 - le mot de passe doit contenir au moins un caractère.

Annexes

Annexe 1 : Assistance technique

Pour toute problématique rencontrée lors de l'utilisation de PLEX, veuillez vous rapprocher de votre support d'assistance technique.

Vous êtes **avocat** ? Dans le cadre d'une perte de mot de passe PLEX, merci de bien vouloir **vous référer à la page 7**.
Pour tout autre problème (perte identifiant ou mot de passe RPVA, etc.)
rapprochez-vous de votre support.

Vous êtes **un expert de justice** ? Dans le cadre d'une perte de mot de passe PLEX, merci de bien vouloir **vous référer à la page 7**.
Pour tout autre problème **rapprochez-vous de votre support à l'adresse suivante** : support-plex@cnej.org

Vous appartenez à une **association Citoyens & Justice** ? Dans le cadre d'une perte de mot de passe PLEX, merci de bien vouloir **vous référer à la page 7**.
Pour tout autre problème **rapprochez-vous de votre support à l'adresse suivante** : support.plex@citoyens-justice.fr

GUIDE D'UTILISATION DE PLEX (PLateforme d'échange EXterne)